



INTERDICTIONS DE CIRCULER EN VILLE ? ÇA SE PRÉCISE !

25 agglomérations françaises projettent d'interdire aux véhicules « anciens » d'accéder en ville. Ça commence à Paris dès le 1^{er} juillet 2016 où l'interdiction va concerner les voitures de tourisme d'avant 1997 et les deux-roues motorisés mis en circulation avant juin 1999 !

Le prétexte invoqué par les décideurs politiques, c'est la pollution de l'atmosphère dont les usagers de la route sont désignés comme les grands coupables, alors que la plus grande part de la pollution est provoquée par l'industrie, les épandages agricoles, le chauffage des habitations et le fret routier international résultant de la mondialisation qui ne profite qu'à une minorité de groupes financiers.

Les principaux responsables de ces désordres environnementaux sont les élus et les technocrates passés et actuels dont les politiques n'ont fait qu'accroître l'étalement urbain, l'exode rural, la concentration et la centralisation des emplois dans les villes, la casse des services publics en zone rurale, l'abandon des réseaux ferrés de proximité (qu'ils veulent aujourd'hui remplacer par des lignes d'autocar)...

Les solutions que ces dirigeants politiques proposent aux usagers contraints d'abandonner leur véhicule ancien qui fonctionne encore très bien, c'est d'en acheter un neuf (pas bon pour le bilan carbone !) ou d'apprendre à s'en passer. Quel mépris !

Paris va servir de « laboratoire » pour ces restrictions des libertés publiques, avant que des maires de villes de province n'en fassent autant pour brasser l'air en faisant croire que ça le rendra plus respirable. Contestez, résistez, interpellez vos élus sur ce qu'ils comptent faire !

Soutenez la Fédération française des motards en colère (FFMC) pour défendre nos droits à une mobilité raisonnée et pour promouvoir une autre politique de respect de l'Environnement qui ne se fasse pas sur le dos des usagers, mais avec et par les usagers !